

**Compte Rendu**  
**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 25 avril 2022**

**Secrétaire de séance : Pascale CRAVERO**

**ORDRE DU JOUR :**

- 1 / Délibération école pour le passage à la semaine des 4 jours
- 2 / Délibération recrutement
- 3 / Délibération nomination Agent de maîtrise
- 4 / Délibération fixation des taux concernant les possibilités d'avancement de grade
- 5 / Modification du tableau des effectifs

L'an deux mil vingt-deux, le 25 du mois d'avril, à 20 H 30, le Conseil Municipal de SOUILHANELS, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances à la Mairie de SOUILHANELS, sous la Présidence de Monsieur Didier MAERTEN, Maire

**Présents :** MAERTEN Didier, CRAVERO Pascale, PIGUILLEM Philippe, LOPEZ Frédéric, MANCIET François, SIMELE Laurence, KOPF Fabrice, DIAZ José, SINACOLA Isabelle

**Absente excusée :** AYROLLES Elisabeth, CASANOVA Blandine.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 18 avril 2022

Convocation du Conseil Municipal affichée le 18 avril 2022 à 12h00 au tableau d'affichage.

• **1/ Délibération école pour le passage à la semaine de 4 jours**

Sur le rapport de M Le maire, le Conseil Municipal prend connaissance des retours de la consultation menée auprès des parents d'élèves concernés. 80% ont répondu au questionnaire, 7 familles sont en faveur du maintien à 4.5 jours par semaine, 6 sont pour le changement de rythme et le passage à 4 jours d'école hebdomadaires. Le Conseil Municipal prend également connaissance du rapport de l'**Observatoire des Rythmes et des Temps de vie des Enfants et des Jeunes** dont les conclusions récentes préfèrent le rythme scolaire de 4.5 jours hebdomadaires dans l'intérêt de l'enfant. Les membres du Conseil soulèvent par ailleurs les différentes difficultés d'organisation pour les familles en cas de changement de rythme ; les conséquences financières pour les familles, mais aussi l'organisation des plannings des agents d'entretien, sont autant de freins au passage à la semaine de 4 jours.

En conséquence de quoi, le Conseil municipal n'est pas favorable au passage à la semaine de 4 jours. **Voté à l'unanimité**

• **2/ Délibération recrutement**

Renouvellement du Contrat de Carole NEANNE pour 6 mois du 1<sup>er</sup> mai au 30 octobre 2022. A l'issue de ce contrat le Conseil Municipal examinera un possible renouvellement et la forme qu'il pourra prendre. **Voté à l'unanimité**

• **3/ Délibération nomination Agent de maîtrise :**

Lors de sa commission du 7 avril 2022, le Centre de Gestion a émis un avis favorable à la nomination d'Éric TESSEYRE, comme agent de maîtrise. Le Conseil municipal en prend acte, et décide de créer un poste sur ce grade afin de promouvoir Éric à cette fonction. **Voté à l'unanimité**

• **4/ Délibération fixation des taux concernant les possibilités d'avancement de grade**

Cette délibération accompagne la précédente et permet l'avancement annoncé. **Voté à l'unanimité**

• **5/ Délibération modification du tableau des effectifs**

Cette délibération fait suite à la création du poste d'agent de maîtrise, elle permet la mise à jour du tableau des effectifs dans le secteur technique. **Voté à l'unanimité**

### Questions diverses

- Titularisation de Jean François GAUTRON au 15/04/2022
- Déchets verts : ramassage uniquement le lundi = courrier d'info à préparer + courrier aux propriétaires concernés par le nettoyage du chemin du château d'eau.
- Finalisation travaux salle des fêtes : peinture début mai
- Gravillons à nettoyer virage de l'école
- Devis reçu suite à sinistre Chemin de Gris : 827.64 € TTC, à faire suivre au responsable pour informer son assurance ;
- Devis BRL pour compteur privé
- Commémoration du 8 mai en préparation.
- Achat et installation nouvelle serrure au Boulodrome.

*Aucune autre question n'étant formulée par les membres du Conseil Municipal, la séance est levée à 23h00.*

Le Maire,  
Didier MAERTEN



La secrétaire de séance,  
Pascale CRAVERO